

NOTICE du SÈCHE-SERVIETTES ÉLECTRIQUE



Modèle :

GALAXY

Veillez lire attentivement les recommandations importantes avant d'installer et de mettre en marche l'appareil.

SOMMAIRE

1. Consignes de sécurité	p.2
2. Installation	p.3
2.1. Recommandations importantes	p.3
2.2. Montage	p.3 à 4
2.3. Installation électrique	p.4
3. Utilisation	p.5
4. En cas de problèmes	p.6
5. Spécifications techniques	p.6
6. Garantie	p.7

Assistance technique : 0826 109 728 (0,15 €/min)
www.carrera.fr

L'appareil dont vous avez fait l'acquisition a été soumis à de nombreux tests et contrôles afin d'en assurer la qualité.

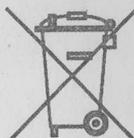
Il a été conçu pour vous apporter le même confort qu'un chauffage central à eau, sans aucun entretien.

Nous vous remercions de ce choix et de votre confiance.

1. CONSIGNES DE SÉCURITÉ

MISES EN GARDE

- L'appareil est destiné seulement au séchage du linge lavé à l'eau.
- L'appareil ne doit pas être placé juste en-dessous d'une prise de courant.
- L'appareil ne doit pas être utilisé à l'extérieur.
- L'appareil ne doit pas être démonté pour éviter tout risque de choc électrique.
- L'appareil est uniquement destiné à un usage domestique.
- Si le cordon d'alimentation est abîmé, ne branchez pas l'appareil au secteur. Son remplacement ainsi que toute intervention sur l'appareil doivent être effectués par le fabricant, ses revendeurs agréés ou un technicien qualifié pour éviter tout risque d'électrocution.
- Cet appareil de chauffage est rempli d'une quantité précise d'un liquide caloporteur ; les réparations nécessitant l'ouverture du réservoir du liquide ne doivent être effectuées que par le fabricant ou son service après-vente qui doit être contacté en cas de fuite.
- Eloignez les enfants en bas âge de l'appareil en fonctionnement.
- Eloignez l'appareil de tout matériaux inflammables (rideau, meuble,...).
- N'installez pas l'appareil à proximité d'une gazinière, d'un four à gaz, de flammes ou de liquides inflammables.
- Nettoyez l'appareil avec un chiffon légèrement humidifié après avoir coupé le disjoncteur qui alimente l'appareil.
- N'utilisez pas de solvants chimiques pour nettoyer la surface de l'appareil au risque de la rayer, de l'endommager ou même de la déformer.

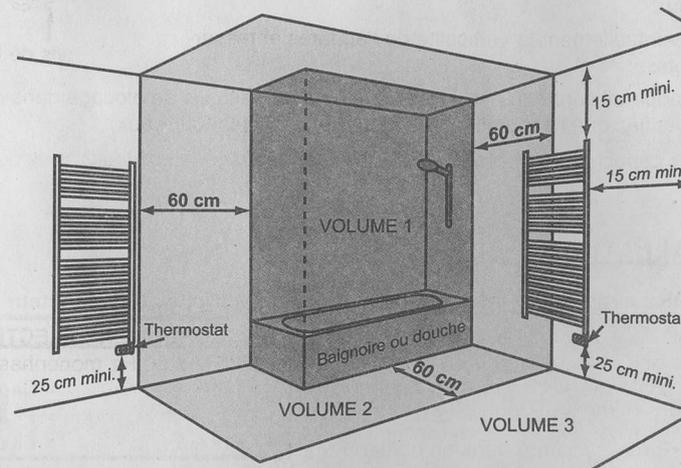


IMPORTANT : Le logo ci-contre indique que le produit peut contenir en quantité réduite des matériaux néfastes pour l'environnement. Aussi lors de la mise au rebut, vous devez respecter la réglementation en vigueur quant à l'élimination de l'appareil et du liquide caloporteur qu'il renferme. Nous vous remercions de les déposer dans un endroit prévu à cet effet et dans le respect de l'environnement.

2. INSTALLATION

2.1. RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

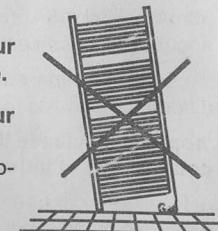
- Ce sèche-serviettes est un appareil à double isolation de classe II qui peut être installé dans le volume de protection 3 et partiellement dans le volume 2 d'une salle de bain à la condition que les interrupteurs et dispositifs de commande ne puissent pas être touchés par une personne qui se trouve dans la douche ou la baignoire.
- Respectez les distances minimales pour l'emplacement de l'appareil (voir schéma ci-dessous) :
 - 60 cm minimum d'une douche ou d'une baignoire (volumes 1 et 2 interdits).
 - 25 cm minimum du sol.
 - 15 cm minimum d'un mur, du plafond ou de tout obstacle (étagère, meuble...).
- N'installez pas l'appareil dans un courant d'air susceptible de perturber sa régulation (sous une Ventilation Mécanique Centralisée, etc...).
- N'installez pas l'appareil sous une prise de courant.
- L'appareil doit être fixé au mur verticalement, le thermostat en bas. Il est interdit de monter l'appareil dans un autre sens.
- Vérifiez que le mur puisse supporter le poids du sèche-serviettes.



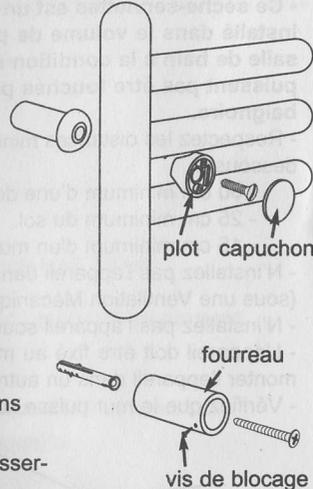
2.2. MONTAGE

IMPORTANT : lors du montage, l'appareil ne doit pas reposer sur son thermostat qui risquerait d'être arraché ou endommagé.

- Choisissez des vis et chevilles adaptés au matériau du mur et au poids de l'appareil.
- Chaque vis + cheville doit pouvoir supporter le poids total de l'appareil.
- Les chevilles fournies sont adaptées à un mur plein.



- 1- Vissez 2 fixations (tube et plot) entre le deuxième et le troisième barreau à partir du bas à 2 centimètres de chaque montant vertical (voir dessin ci-contre).
- 2- Vissez les 2 autres fixations de la même manière à partir du haut.
- 3- Mesurez les entr'axes des fixations et reportez-les sur le mur.
Attention, le thermostat doit être situé au moins à 25 cm du sol.
- 4- A l'aide d'un niveau à bulle, corrigez les repères des fixations pour qu'ils soient alignés verticalement et horizontalement.
- 5- Percez chaque repère en fonction de la cheville choisie.
- 6- Insérez les chevilles dans le mur et vissez les 4 fourreaux en dirigeant vers le bas le petit trou situé sur le côté du fourreau.
- 7- Désérrez légèrement les 4 plots et insérez l'appareil dans les fourreaux.
- 8- Corrigez éventuellement la verticalité de l'appareil et resserrez les plots.
- 9- Appuyez l'appareil contre le mur et vissez à fond la petite vis de blocage dans chaque fourreau (vérifiez que l'appareil ne peut plus sortir de ses fourreaux).
- 10- Placez les capuchons des plots (les 2 ergots du capuchon dans les 2 trous du plot);



2.3. INSTALLATION ELECTRIQUE

ATTENTION : avant toute intervention, coupez l'électricité au disjoncteur principal.

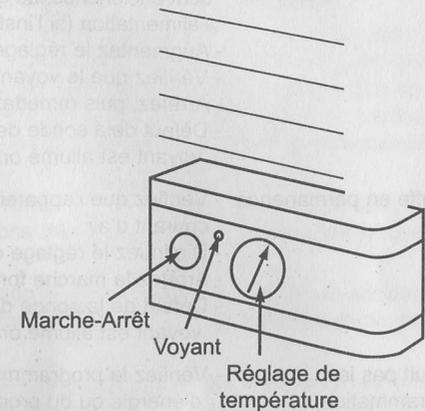
RACCORDEMENT ELECTRIQUE

- L'installation doit être réalisée dans les règles de l'art et être conforme aux normes en vigueur dans le pays (NFC 15100 pour la France).
- L'appareil doit être raccordé dans un boîtier mural normalisé placé à 25 cm au moins du sol. L'appareil ne doit pas être raccordé sur une prise murale avec une fiche secteur.
- L'appareil doit être alimenté par une ligne dédiée protégée par un disjoncteur différentiel 30mA calibré 16A qui doit servir de dispositif de coupure omnipolaire. Aucun autre appareil ou prise secteur ne doit être raccordé à ce disjoncteur.
- En cas d'utilisation du fil pilote, celui-ci doit également être protégé par un disjoncteur différentiel 30mA dédié.
- **L'appareil de classe II (double isolation) ne doit pas être raccordé au fil de terre de couleur vert et jaune qui peut être présent dans le boîtier mural.**
- Le fil pilote doit être raccordé uniquement si l'installation comporte un gestionnaire d'énergie ou un programmateur à fil pilote. **Sinon le fil pilote de l'appareil ne doit pas être raccordé et doit être isolé.**

	230 V ~ 50 Hz monophasé
- Fil bleu ou gris	= Neutre
- Fil marron ou rouge	= Phase
- Fil noir	= Fil pilote

3. UTILISATION

Le thermostat comporte un bouton de réglage de température, une touche Marche-Arrêt et un voyant :



MISE EN MARCHÉ (voyant allumé)

- Appuyez brièvement sur la touche Marche-Arrêt pour mettre en marche le radiateur : le voyant s'allume en rouge quand le radiateur chauffe et en vert quand le radiateur a atteint la température sélectionnée par le bouton de réglage de température.

Remarque : en cas de coupure de courant, le thermostat redémarre sur le dernier ordre donné (Marche, Arrêt ou Marche forcée).

ARRÊT (voyant éteint)

- Appuyez pendant 3 secondes sur la touche Marche-Arrêt pour arrêter le radiateur : le voyant s'éteint.

RÉGLAGE DE TEMPÉRATURE

- Tournez le bouton pour régler la température de confort comprise entre +7°C (Hors gel) et 30°C.

La température augmente en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre.

Le repère au 2/3 de la graduation du bouton indique la position généralement utilisée.

Remarque : la température atteinte dépend du volume de la pièce et de son isolation.

MARCHE FORCÉE (voyant clignotant)

- Appuyez brièvement sur la touche Marche-Arrêt pour activer la Marche forcée à pleine puissance pendant 2 heures ; le voyant clignote en rouge.

Remarque : la température en Marche forcée est limitée à 40°C.

- Appuyez brièvement sur la touche Marche-Arrêt pour désactiver la Marche forcée ; le voyant s'arrête de clignoter.

4. EN CAS DE PROBLÈMES

- L'appareil ne chauffe pas
 - Assurez-vous que les disjoncteurs de l'installation sont enclenchés, ou que le délesteur n'a pas coupé l'alimentation (si l'installation en comporte un).
 - Augmentez le réglage de température.
 - Vérifiez que le voyant est allumé en rouge.
 - Arrêtez, puis remettez en marche l'appareil.
 - Défaut de la sonde de température quand le voyant est allumé orange.
- L'appareil chauffe en permanence
 - Vérifiez que l'appareil n'est pas situé dans un courant d'air.
 - Diminuez le réglage de température.
 - Arrêtez la marche forcée (voyant rouge clignotant)
 - Défaut de la sonde de température quand le voyant est allumé orange.
- L'appareil ne suit pas les ordres de programmation
 - Vérifiez la programmation du gestionnaire d'énergie ou du programmeur.

5. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Modèle	Puissance	Hauteur	Largeur	Profondeur à partir du mur	Poids
Galaxy plat	600 W	1250 mm	550 mm	95 mm	15 kg

Indice de protection : IP44

Alimentation : 230 V ~ 50 Hz

Classe : II

Régulation à microprocesseur et sonde électronique

Sécurité anti-surchauffe

Commutation à tension nulle pour limiter les perturbations électro-magnétiques

Sauvegarde des réglages dans mémoire EEPROM

Fil pilote 6 ordres compatible EDF : Confort, Confort -1°C, Confort -2°C, Economique, Hors-gel, Arrêt.

Réglage de température : de 7°C à 30°C

Précision : 0,5 °C

Modes : Confort, Marche forcée 2 heures, Arrêt.

Liquide de remplissage : eau glycolée

Ce produit a la conformité européenne CE en étant conforme aux normes NF EN 60355-1, NF EN60355-2-43 et aux directives européennes EMC 2004/108CE, LVD 2006/95/CE et ROHS 2002/9/CE

Spécifications et illustrations non contractuelles.

6. GARANTIE

- Votre appareil est garanti 1 an contre tout vice de fabrication, à compter de sa date d'achat. En cas de problème, adressez-vous à votre revendeur.
- La garantie sera prise en compte sur présentation du titre d'achat daté ; elle est strictement limitée à la réparation en usine de la ou des pièces reconnues défectueuses. Les frais d'installation ne peuvent en aucun cas être remboursés à titre de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit. Le fabricant ne peut, en particulier, être rendu responsable des conséquences directes et indirectes des défauts tant sur les personnes que sur les biens.
- La garantie ne peut intervenir si les appareils ont fait l'objet d'un usage anormal et ont été utilisés dans des conditions d'emploi autres que celles pour lesquelles ils ont été construits.
- La garantie ne s'applique pas non plus en cas de détérioration ou accident provenant de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou provenant d'une transformation du matériel.
- Indépendamment de la garantie consentie, le vendeur reste tenu des défauts de conformité du bien au contrat et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 du code civil :

Article 1648 (1er alinéa) - L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Article 1641 - Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Art. L. 211-4. - Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Art. L. 211-5. - Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Art. L. 211-12. - L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.